CAMPAGNE DE VALORISATION / CANTON DE VAUD

PLAIDOYER POUR LE TRAVAIL SOCIAL

Pour la reconnaissance, les droits et la cohésion sociale.

POUR DES MOYENS À LA HAUTEUR DES BESOINS

WWW.METIERS-DU-SOCIAL.CH

OUVERTURE

00

Préambule

Les Assises du social du canton de Vaud du 24 novembre 2023 ont marqué une étape importante dans la reconnaissance de la situation de crise et des difficultés de recrutement qui ébranlent depuis plusieurs années les institutions sociales. Les 16 mesures proposées par les partenaires sociaux et soutenues par les institutions de formation, visaient à lutter contre la pénurie de personnel qualifié, notamment à travers une valorisation des salaires, mais aussi une amélioration des conditions de travail et de moyens supplémentaires pour former davantage de professionnel·les. En réponse, le Conseil d'État vaudois a débloqué des fonds supplémentaires : bien qu'encore insuffisants au regard des besoins, l'effet de ces premières mesures s'est déjà fait sentir sur le terrain.

Mais la situation de crise persiste, révélant des déséquilibres structurels non résolus. Près de trois quarts des institutions vaudoises indiquent qu'il est devenu plus difficile de trouver du personnel dans les délais ou avec les qualifications requises1. Résultat : de nombreuses équipes sont en sous-effectif et s'épuisent, du personnel non formé ou intérimaire est engagé – avec des conséquences problématiques pour les bénéficiaires. Un renforcement des initiatives pour valoriser les métiers du social est nécessaire et ne peut plus être différé : face au contexte budgétaire incertain, le risque est aujourd'hui élevé que la dynamique positive déclenchée par les Assises du social soit ralentie. C'est dans ce cadre et en perspective des élections cantonales en 2027 que les parties signataires lancent ce Plaidoyer pour le travail social à l'adresse des responsables politiques. Il vise à poser les fondements d'un soutien large pour un secteur essentiel à la cohésion sociale du canton.

SOURCE 01 · SAVOIRSOCIAL — Étude sur le personnel qualifié

AXE 01

Face à la complexification des besoins, l’universalité des droits

01

Le travail social répond à de nombreux besoins spécifiques qui augmentent et se complexifient, dans une période secouée par de multiples crises. Ces évolutions relèvent de multiples causes sociales, économiques et géopolitiques mais aussi de choix politiques qui transforment en profondeur nos collectivités. De la dégradation de la santé mentale des jeunes, à l’isolement des personnes âgées, en passant par la difficulté d’accéder à du logement abordable, à un travail décent ou à des prestations sanitaires de base pour une partie croissante de la population, jusqu’aux multiples problématiques qui se croisent pour des publics en situation de handicap, avec un parcours migratoire ou souffrant d’addictions, le travail social est essentiel pour accompagner les personnes les plus vulnérables, stabiliser leurs parcours et soutenir leurs familles et leurs proches.

Mais au-delà des populations spécifiques, le travail social fonde son action dans des droits universels : le droit à la protection sociale, à l’inclusion, à la participation, à la dignité ou encore à l’autonomie sont des droits inconditionnels qui concernent l’ensemble de la population, traversent âges et parcours et peuvent être mobilisés à différents moments de la vie. Loin d’une conception qui trie et hiérarchise les publics, restreint l’accès à certaines prestations à certaines catégories, renforce les phénomènes de non-recours et reporte une charge importante sur les proches aidant·es et des bénévoles, le travail social contribue au lien social, à la stabilité démocratique et à la prévention des tensions sociales. L’accueil inconditionnel constitue à cet égard un principe fondamental : il ne relève pas d’une forme de laxisme, mais d’une rationalité sociale. Restreindre l’accès aux prestations ne fragilise pas seulement les personnes concernées, mais l’ensemble de la société.

AXE 02

Répondre à des exigences élevées par la professionnalité et la participation

02

Le travail social s’est développé comme une profession complexe, fondée sur de multiples savoirs scientifiques, juridiques et psychosociaux et des expertises de terrain qui l’ont sorti des représentations selon lesquelles il suffit d’avoir « du bon sens » ou « de l’intuition » pour mener à bien ses missions. Il doit être reconnu que l’accompagnement de publics vulnérables comporte un haut degré de responsabilité qui exige une formation solide et une pratique réflexive qui s’appuie sur des outils techniques et relationnels spécifiques. Les différents niveaux d’expertise requis reposent sur des méthodologies d’intervention, des outils techniques et des compétences relationnelles spécifiques aux différents domaines du travail social : le service social, l’éducation sociale, l’animation socioculturelle, l’insertion socioprofessionnelle, etc. Ces professions mobilisent une technicité propre, essentielle à l’analyse des situations, à la conception et à la conduite de projets, à l’accompagnement des personnes et des groupes, ainsi qu’au renforcement du lien social et à la promotion de la participation citoyenne. Une des particularités du travail social comme discipline réside dans l’intégration des savoirs et des expériences des bénéficiaires dans la conception des interventions. Le renforcement du pouvoir d’agir des publics est méthode et objectif à la fois. Réduire ces compétences à des qualités individuelles fragilise les personnes accompagnées et le secteur.

Le système de formation tel qu’il s’est établi avec ses différents niveaux de compétences permet aujourd’hui de garantir la professionnalité, la qualité et la sécurité nécessaires aux interventions auprès des publics. Les partenaires sociaux se sont quant à eux engagées en même temps pour que cette reconnaissance se traduise, dans les institutions, par des conditions d’exercice du métier cohérentes avec le niveau d’exigence, à l’instar de la première Convention collective du travail du secteur conclue en Suisse dans les années 1960 dans le canton de Vaud.

AXE 03

Pour des conditions de travail et une organisation du secteur au service des bénéficiaires

Contrairement à d’autres métiers du même niveau de technicité (personnel infirmier, psychologues, ingérieur·es, etc.), le travail social ne bénéficie pas d’une protection des diplômes, raison pour laquelle des efforts permanents doivent être déployés pour garantir la reconnaissance de la professionnalité de ses interventions et lutter contre le risque de déqualification. Le niveau salarial, en inadéquation persistante avec les responsabilités et compétences requises, est un facteur important qui compromet l’attractivité de métiers auprès des jeunes en formation et des adultes en reconversion. Mais ce n’est pas le seul. Des ressources insuffisantes pour les institutions avec une charge administrative de plus en plus importante en termes de reporting et d’imposition d’objectifs chiffrés sont d’autant d’éléments qui engendrent une perte d’autonomie et de sens auprès des professionnel·les et augmentent le risque d’usure et de départs et une fragilisation de l’ensemble du secteur.

La situation de pénurie de personnel qualifié qui en résulte risque de renforcer la spirale négative faite d’équipes en sous-effectif, de recours à du personnel non formé, d’épuisement et de turnover accéléré. De nombreuses institutions en crise ne sont plus en mesure d’accueillir les étudiant·es en stage, mettant ainsi en péril la pérennité de la formation des futures générations de professionnel·es. Dans ces conditions, les missions du travail social ne peuvent plus être correctement remplies et les bénéficiaires sont les premières victimes d’une baisse de la qualité de l’accompagnement. Cette situation n’est pas une fatalité, mais le résultat de choix organisationnels et budgétaires. L‘augmentation des moyens pour les institutions et la durabilité des engagements sont des enjeux stratégiques pour l’avenir du secteur.

AXE 04

Quel travail social pour quelle société ?

04

Le travail social ne se limite pas à une réponse technique aux difficultés sociales. Il renvoie à un choix collectif sur la manière dont une société organise la solidarité, protège la dignité des personnes et les accompagne dans l'exercice de leurs droits. De ce fait, il produit une valeur collective. Prendre soin des institutions et du personnel du travail social, c'est prendre soin des personnes confrontées à la vulnérabilité, c'est prévenir au lieu de gérer des risques. Fondé sur des expertises scientifiques et professionnelles et la participation des publics, il est un moteur de l'innovation sociale. Dans un contexte de tensions sociales croissantes et de transformations profondes, les institutions sociales restent des lieux où se mettent en œuvre concrètement les politiques publiques. Dès lors, penser le travail social comme un pilier de la cohésion sociale devient une nécessité.

Les arbitrages budgétaires traduisent les priorités collectives et engagent directement la responsabilité des pouvoirs publics. Un sous-financement du secteur social releverait d'un mauvais calcul aux conséquences pourtant prévisibles : il ne produit pas d'économies mais déplace les coûts vers d'autres acteurs (les proches-aidant·es) et d'autres secteurs (sanitaire, pénitentiaire, etc.), et met en danger des bénéficiaires. Des économies réalisées à court terme produisent des coûts accrus à long terme. Au contraire, investir dans le travail social permet de réduire les coûts sociaux et économiques des inégalités et de l'exclusion. En soutenant les parcours de vie, en réduisant les fractures sociales et en renforçant la participation des personnes, le travail social contribue à construire une société plus juste, plus inclusive et plus démocratique. Il participe à la manière dont la société se pense, s'organise et se transforme. Il fait société.